

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir MME BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Divers bâtiments sportifs - Travaux de rénovation - Demandes de subventions

M. Pian expose :

Mesdames, Messieurs,

Divers équipements sportifs municipaux sont susceptibles de bénéficier du soutien financier de partenaires de la Ville de Dijon, à l'occasion de travaux de rénovation qui doivent être prochainement réalisés.

Les opérations, pour lesquelles la Ville de Dijon souhaite effectuer des demandes de subventions sont les suivantes :

Piscine des Grésilles – Travaux d'efficacité énergétique :

Construite en 1970 et située 4 rue Marius Chanteur, la piscine des Grésilles est, avec plus de 100 000 visiteurs par an, un acteur incontournable de l'attractivité et du dynamisme du complexe sportif d'Epirey dans l'enceinte duquel elle se trouve et qui regroupe le gymnase Jean Marion, une salle d'escalade, des terrains de basket, de handball et de football ainsi qu'une piste d'athlétisme et un équipement de street-work-out.

Cet équipement aquatique est le dernier sur le territoire dijonnais à ne pas avoir bénéficié de travaux d'amélioration de performance énergétique et reste de ce fait un établissement très énergivore.

En effet, à elle seule, la piscine des Grésilles représente 33,7 % des consommations énergétiques des piscines de la Ville de Dijon.

Sa rénovation est donc une action stratégique pour l'optimisation des dépenses en énergie de la Ville de Dijon mais également pour l'amélioration du confort et de l'image de l'équipement au bénéfice des usagers.

Les objectifs attendus, dans le cadre des travaux envisagés, s'inscrivent ainsi dans la politique de la Ville consistant à :

- garantir des économies d'énergie par la qualité de la conduite et l'amélioration des réglages (rendements d'installation),
- entretenir et maintenir en permanence en bon état de fonctionnement les installations afin d'offrir un service de qualité aux usagers (température, qualité d'air, délais d'intervention, etc.),
- contribuer à l'amélioration de la performance énergétique par un programme d'actions et de travaux.

Le programme de travaux proposé, sur cet établissement, comprend notamment les prestations suivantes :

- la mise en valeur d'une isolation extérieure avec bardage,
- la reprise du mur rideau de la façade sud donnant sur le solarium,
- le passage des éclairages du hall bassin et des vestiaires en led,
- la mise en place d'une ventilation double flux,
- la rénovation des espaces et reprise des cheminements intérieurs dans les vestiaires; l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la rénovation des vestiaires, des douches et du solarium extérieur en lien avec la façade sud,
- les études, le contrôle technique.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 514 000 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de travaux de 7 mois au cours de l'année 2019, délais d'approvisionnement des matériaux non compris.

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux envisagés à la piscine de Grésilles, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), du Conseil Départemental de la Côte d'Or et de la Région Bourgogne-Franche-Comté en sa qualité d'autorité de gestion du PO FEDER-FSE 2014-2020 au titre de l'Axe 5 « pour un développement urbain durable » Objectif Spécifique 5.1 « Réduire la consommation énergétique des bâtiments », et dans le cadre des fonds spéciaux de cette collectivité territoriale (programme Effilogis), selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération : 2 514 000 € HT

Montant sollicité auprès du Feder (axe 5, OS 5.1) : 528 025 €

Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat (DSIL) : 751 672 €

Montant des aides sollicitées auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (programme Effilogis): 150 000 €

Montant des aides sollicitées auprès du Département de la Côte d'Or: 42 000 €

Autofinancement : 1 042 303 € HT.

Patinoire municipale- Réfection de la toiture du hall d'accueil du public :

La patinoire municipale, située 3 boulevard Trimolet à Dijon, a été construite en 1972 et la toiture de son hall d'entrée, d'origine, présente plusieurs fuites, malgré les multiples interventions effectuées ces dernières années.

L'étanchéité du hall ne pouvant plus être garantie malgré les reprises partielles déjà effectuées, la réalisation de travaux de réfection de cette partie de la toiture est devenue nécessaire.

Le programme de travaux proposé, sur cet établissement, consiste en la réfection de la toiture du hall d'accueil du public.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 33 500 € HT

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de travaux de 3 semaines au cours de l'année 2019, délais d'approvisionnement des matériaux non compris.

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux envisagés à la patinoire, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat et du Département de la Côte d'Or, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération :	33 500 € HT
Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat (DSIL) :	15 075 €
Montant des aides sollicitées auprès du Département de la Côte d'Or:	11 725 €
Autofinancement :	6 700 € HT.

Gymnases des Marmuzots, des Lentillères, Pardé, Carnot, Dunant, Chambelland et Marion - Rénovation de l'éclairage intérieur :

Les sites sportifs représentent la typologie de bâtiments pour laquelle les coûts d'électricité sont les plus élevés du parc de la Ville de Dijon (27%).

L'étude réalisée sur ces sites a démontré, notamment au regard du temps d'occupation par les utilisateurs et des usages électriques, que ce sont les gymnases qui doivent prioritairement faire l'objet de travaux de rénovation d'éclairage afin d'optimiser les économies d'énergies et les temps de retour sur investissement.

Des travaux de rénovation d'éclairage ont déjà concerné plusieurs installations, notamment le gymnase Boisselot en 2015, la salle Epirey en 2016, le Cosec de la Fontaine d'Ouche et le centre sportif de la Source en 2017, ainsi que les gymnases Masingue et des Bourroches en 2018.

L'ordre de priorité a, notamment, été établi au regard des demandes des usagers, du degré de vétusté des installations d'éclairage et des exigences des normes d'éclairage demandées par les différentes fédérations sportives.

Outre la nette amélioration du confort visuel, le passage en technologie LED, moins consommatrice et plus fiable, permet ainsi de réduire à la fois le niveau de consommation énergétique de l'équipement, mais également les besoins de maintenance (heures de main d'œuvre et fournitures). Les gains énergétiques sont évalués à 43 MWh/an.

L'enveloppe financière prévisionnelle de chacune des opérations est estimée à 41 600 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de travaux, dès le printemps 2019 et étalée sur 24 mois.

La Ville sollicitera, pour chacune des sept opérations, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux envisagés dans ces gymnases, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat et du Département de la Côte d'Or, selon le plan de financement par gymnase détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération :	41 600 € HT.
Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat (DSIL) :	18 720 €
Montant des aides sollicitées auprès du Département de la Côte d'Or:	14 560 €
Autofinancement :	8 320 € HT.

Piscine de la Fontaine d'Ouche – Travaux d'accessibilité intérieur et extérieur :

En 2018, d'importants travaux de rénovation ont été engagés sur cet équipement aquatique datant de 1975 et situé allée de Ribeauvillé à Dijon, parmi lesquels la réfection complète des sols, le remplacement des siphons, le démontage et le remplacement des cabines, bancs et de divers accessoires, ainsi que des travaux de réaménagement des espaces.

Dans le prolongement de ces travaux, il est nécessaire de rendre l'établissement entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le programme de travaux proposé, sur cet établissement, comprend notamment les prestations suivantes :

- l'installation de deux rampes d'accès : une extérieure (y compris l'étude de conception) et une intérieure permettant aux PMR d'accéder respectivement au bâtiment et au hall des bassins,
- l'installation d'une potence pour la mise à l'eau des PMR.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 75 000 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de 12 semaines dans le courant de l'année 2019, délai d'approvisionnement des matériaux non compris.

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux à réaliser dans la piscine de la Fontaine d'Ouche, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat et du Département de la Côte d'Or , selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération : 75 000 € HT

Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat (DSIL) : 22 500 €

Montant des aides sollicitées auprès du Département : 37 500 €

Autofinancement : 15 000 € HT.

Gymnase Marcelle Pardé – Rénovation de la toiture et remplacement des châssis :

Construit en 1975 et situé 28 rue Condorcet, le gymnase Marcelle Pardé accueille les élèves du collège, les handballeurs de la section sportive handball et des associations sportives dijonnaises.

Cet équipement, ancien et très sollicité en terme d'occupation, a fait l'objet, au début de l'année 2018, de travaux de réfection du revêtement de sol de l'aire de jeux pour offrir aux élèves et joueurs de bonnes conditions de pratique.

La toiture et les châssis de cet équipement présentent par ailleurs une importante vétusté conduisant à proposer la poursuite des travaux de rénovation.

Le programme de travaux proposé comprend notamment la réfection complète de la toiture ainsi que le remplacement des châssis.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 132 500 € HT

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de 2 mois dans le courant de l'année 2019, délai d'approvisionnement des matériaux non compris.

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux à réaliser dans le gymnase Marcelle Pardé, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat et du Département de la Côte d'Or , selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération : 132 500 € HT

Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat (DSIL) : 64 000 €

Montant des aides sollicitées auprès du Département : 42 000 €

Autofinancement : 26 500 € HT

Palais des Sports -Jean-Michel Geoffroy– Rénovation de la grande salle

Le Palais des sports Jean-Michel Geoffroy fut inauguré le 21 janvier 1977. Cet établissement accueille de nombreuses manifestations sportives et de nombreux clubs, devenant de ce fait un des lieux majeurs de la région et contribuant ainsi au rayonnement de la Ville de Dijon, de la Côte d'Or et de la Bourgogne-Franche-Comté.

Le programme de travaux proposé, sur cette structure, comprend notamment les prestations suivantes :

- la réfection des frontons, et traitement de l'acoustique,
- la mise aux normes des armoires électriques,

- le passage en éclairage LED de l'ensemble de la salle,
- la mise aux normes et le changement du monte-charge,
- la mise aux normes et le changement de l'ensemble des portes d'accès extérieures.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 437 500 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de 9 mois au cours de l'année 2019, délai d'approvisionnement des matériaux non compris.

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux à réaliser dans le Palais des Sports, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat et du Département de la Côte d'Or, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération : 437 500 € HT

Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat (DSIL) : 218 750 €

Montant des aides sollicitées auprès du Département : 42 000 €

Autofinancement : 176 750 € HT

Enfin, la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations sportives ci-dessus mentionnées et à en maintenir l'affectation sportive pendant 10 ans.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver les projets ci-dessus exposés,
- 2 - arrêter le montant des opérations tel qu'indiqué dans la présente délibération,
- 3 - valider les plans de financement présentés,
- 4 - décider de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de chacune des opérations ci-dessus exposées, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Conseil Départemental de la Côte d'Or et, en outre, pour les travaux envisagés à la piscine des Grésilles auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté en sa qualité d'autorité de gestion du PO FEDER-FSE 2014-2020, au titre de l'Axe 5 « pour un développement urbain durable » Objectif Spécifique 5.1 « Réduire la consommation énergétique des bâtiments » et dans le cadre de ses fonds spéciaux (programme Effilogis),
- 5 - dire que le financement des opérations sera assuré sur les crédits prévus aux budgets 2019 et suivant,
- 6 - accepter que la Ville s'engage à poursuivre l'entretien de ces équipements sportifs et à maintenir leur usage à la pratique sportive pendant 10 ans,
- 7 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Abstention : 1